**QUESTIONS GLOS – CICOPA**

1. En principe, seriez-vous favorable à la possibilité que quatre représentants sectoriels siègent au Conseil d’administration de l’Alliance coopérative internationale (au lieu de deux, actuellement), avec un système de tournante entre les huit organisations sectorielles, qui pourraient être couplées comme suit ; agriculture-pêche, consommateurs-logement, banques-assurances, industrie-services/santé, afin de correspondre aux quatre représentants régionaux des régions Afrique, Asie-Pacifique, Amérique et Europe ?

L’Alliance est l’expression de ses régions et de ses secteurs et n’atteint ses objectifs que si ces derniers les réalisent.

Afin de permettre aux régions et aux secteurs de prendre part à l’élaboration de politiques mondiales et à leur mise en œuvre, ils devraient bénéficier d’un soutien institutionnel accru. Pour ce faire, il faut commencer par une meilleure représentation des secteurs au Conseil d’administration, en faisant passer le nombre de représentants de deux à quatre.

Ceci faciliterait la mise sur pied par le Conseil d’administration de stratégies qui intègrent pleinement la dimension mondiale grâce aux aspects régionaux et sectoriels. Par ailleurs, cela renforcerait le lien entre stratégie et exécution.

Il va de soi qu’au niveau de l’application des stratégies, une relation étroite devra s’établir avec le Comité exécutif, qui se compose du président de l’Alliance, des quatre vice-présidents (régionaux), des quatre représentants sectoriels, du représentant des jeunes et du représentant pour l’égalité des sexes (à venir), à travers les réunions en face à face et à distance, en faisant meilleur usage des TIC.

1. Seriez-vous favorable à l’organisation d’une session d’un jour entre le GLOS et le Conseil d’administration en 2016 ? L’ordre du jour inclurait une discussion stratégique poussée sur la contribution des organisations sectorielles à la mission de l’Alliance coopérative internationale et à ses travaux.

Oui, je pense qu’il est nécessaire de mettre sur pied des sessions conjointes entre le GLOS et le Conseil d’administration de l’Alliance pour aborder les sujets spécifiques qui pourraient revêtir un caractère stratégique. De la même manière, nous devrions impliquer les représentants de chaque organisation sectorielle dans les activités exécutives, en collaboration avec les vice-présidents et les directeurs régionaux afin qu’ils participent à la planification stratégique et à la mise en œuvre des politiques au sein de leur zone, mais également à la planification des politiques de l’Alliance et à leur exécution au niveau mondial. Les secteurs, comme les régions, constituent en effet l’une des voies directes pour toucher les coopérateurs et les coopératives de la base, et pour mieux appréhender leurs problèmes, leurs besoins et leurs préoccupations. Ceci permet d’analyser diverses situations de manière précise et de proposer de véritables solutions.

Nous pensons que cela n’est possible qu’en présence d’une présidence et d’une direction générale qui partagent leurs responsabilités avec ce groupe exécutif. Une fois l’efficacité d’un tel système démontrée, il pourrait être institutionnalisé au sein des procédures internes de l’Alliance.

1. Pensez-vous que davantage d’efforts devraient être déployés afin d’améliorer progressivement le financement des organisations sectorielles, en vue de leur permettre de contribuer plus efficacement à la mission de l’Alliance ?

L’Alliance coopérative internationale devrait augmenter ses revenus afin de renforcer les régions et les secteurs, qui la rendent pleinement opérationnelle.

Dès lors, je propose d’augmenter de 10 à 20% la redistribution des cotisations des membres d’ici deux ans, soit une augmentation annuelle de 5%. La redistribution aux régions passerait de 45 à 50% en deux ans, soit une augmentation annuelle de 2,5%. La redistribution qui en résulterait à la fin de la seconde année se présenterait ainsi : 30% pour l’Alliance, 50% pour les régions, et 20% pour les secteurs. Ces objectifs seront atteints grâce à une augmentation du nombre de membres, à une réorganisation des coûts structurels, aux nouveaux revenus générés par des projets et par des sources de financement novatrices.

Les secteurs et les régions devront toutefois endosser leurs responsabilités dans la mise en œuvre de programmes qui encouragent le développement durable. Ceux-ci pourraient être financés par des organisations multilatérales et des États, au sein d’une alliance stratégique établie autour des 17 Objectifs de développement durable récemment approuvés par les Nations Unies, et qui serait coordonnée par le Comité exécutif proposé précédemment.